Règlement 2010 du giron de la Côte

1. Frais:
La participation financière des clubs est fixée à Frs 100.-, ceci en fonction des coûts du déroulement de Giron. Cette somme est payable jusqu'au 13 mars 2010 au CCP 12-21390-0 giron de la Côte. En cas de déficit, il sera pris en charge par les clubs du Giron au prorata des coureurs partants.

ATTENTION NOUVEAU : remise des dossards. Protection civile Arnex dès 9 heures. Voir plan annexé.

2. Parcours:
Arnex - Crassier - sous Borex – Eysins - Arnex

ATTENTION NOUVEAU: Départ et arrivée ARNEX

3. Dates et Distances: Catégorie: Elites, Masters, Amateurs, Juniors, Cyclosportifs, Dames et hommes sans distinctions
1ère manche: dimanche 7 mars - 6 tours (60kms) - départ 10 heures, arrivée Arnex env. 11h.25
2ème manche: dimanche 14 mars - 7 tours (70kms) - départ 10 heures, arrivée Arnex env. 11h.40
3ème manche: dimanche 21 mars - 8 tours (80kms) - départ 10 heures, arrivée Arnex env. 12h.00

4. Dates et Distances: Catégorie: Cadets, cadettes (Sorties d' entraînement).
Mêmes dates et mêmes parcours, mais les distances suivantes:
1ère manche: 3 tours (30kms) - départ 10h.03, arrivée Arnex env. 11h.05
2ème manche: 3 tours (30kms) - départ 10h.03, arrivée Arnex env. 11h.05
3ème manche: 4 tours (40kms) - départ 10h.03, arrivée Arnex env. 11h.30

Ecoliers : âge min 12 ans, 1 tour à chaque manche, départ 10h.04 arrivée Arnex

5. Braquets:
Juniors, homme et femme, selon le règlement en vigueur (7.93 m.)
Cadets: braquets selon le règlement en vigueur (6.94 m.)
Ecolier(e)s : braquet selon le règlement en vigueur (6.17 m.)

6. Participation:
Sont autorisés à prendre le départ, les coureurs licenciés et non licenciés

7. Inscriptions:
Au départ de la première manche:
Membres des clubs du Giron: frs 20.-- (Euro 13.--) pour toutes les manches

Autres coureurs: frs. 15.- (Euro 10.--) par manche
La finance sera perçue au départ de chaque manche.

Ecoliers : Pas de finance d'inscription

Inscription préalable recommandée : webmaster@vcnyon.ch ou sur le site www. vcnyon.ch
paiement lors de la prise du dossard.

8. Dossards:
Valable pour toutes les manches, à fixer à gauche au dos du maillot. En cas de perte, il sera remplacé contre une taxe de Frs. 2.-.

Pour les Clubs du Giron, une distribution des dossards peut s' effectuer en bloc, moyennant un listing des coureurs par club, adressé au président du Giron dans les quinze jours avant la première manche.

Pour les manches 2 et 3, les coureurs doivent signer la feuille de départ, avant la course.

9. Ravitaillement:
Interdit par suiveur. Le coureur fautif sera déclassé au dernier rang de la manche.

10. Crevaison:
Passage de roue interdit avec un suiveur. Le ou les fautifs seront mis hors course. Passage de roue entre coureurs admis. Dans la mesure du possible, une voiture de dépannage neutre sera mise à disposition.

11. Casque:
Port de casque obligatoire pour toutes les manches, et pour toutes les catégories. En cas d'infraction, le ou les fautifs seront mis hors course.

12. Equipement:
Selon le règlement, les guidons "triathlon", Spinaci®, et Synapsi® ne sont pas permis pour les courses en ligne.
Seules les roues prévues par le règlement UCI seront autorisées.

13. Voitures suiveuses:
Voitures suiveuses strictement interdites. Le ou les coureurs fautifs seront mis hors course.

14. Classement et Prix:
Chaque manche est une course propre, avec un prix aux cinq premiers. Pour les catégories Elite, Masters, Amateurs, Cyclosportifs et juniors (U19), Frs. 50.-, 40.-, 30.-, 20.-, 10.-

Premier junior (U19) frs. 30.--, 20.--, 10.--

pour la catégorie cadet (U17) frs. 20.--, 15.--, 10.--

pour la catégorie écoliers, (U15) frs 15.--, 10.—, 10.--

Filles et garçons sans distinction

Dans la mesure du possible les temps seront mentionnés sur les classements, sinon seul le temps du vainqueur y figurera.

15. Plantons:
Chaque club fournira:

- Morges ; 6 plantons, 1 voiture et 1 personne pour la remise des dossards

- Gex ; 5 plantons, + 1 responsable de la sécurité avec voiture, + 1 voiture, + (dossards, gilets et palettes)

- Nyon ; 5 plantons, 1 voiture, 1 juge à l'arrivée et classements, 1 personne pour la remise des dossards et prix + 1 responsable du giron (dossards et signaux)

- A chaque manche les plantons se présentent au départ au plus tard à 9 h 15 à Thierry Perrault (UCGessienne). **4 motards seront engagés et payés par la caisse du giron**

16. Sécurités
Les coureurs sont tenus de respecter les règles de la circulation, en cas de non respect de celle-ci ils seront disqualifiés.

Le coureur contournant un rond-point par la gauche sera immédiatement mis hors course.

Un coureur ou un groupe restreint roulant à gauche d'une ligne blanche continue (sans raison) aura la même sanction.

En cas d'accident, Les organisateurs déclinent toute responsabilité, le coureur sera couvert par sa propre assurance.
En prenant le départ, le coureur atteste avoir pris connaissance du présent règlement et déclare s'y soumettre

Giron de la Côte